



Association DAL - Droit au logement - Amiens

dalamiens@gmail.com

Communiqué du DAL de la Somme en soutien aux personnels des structures et aux personnes fragilisées (SDF, personnes exilées, ...)

Depuis la fin de la semaine dernière, le DAL de la Somme se mobilise pour comprendre les difficultés vécues par les professionnels de l'action sociale et mieux comprendre et analyse les réalités des personnes à la rue.

Le président a parlé, la règle est claire : « RESTEZ CHEZ VOUS » Pas si simple quand on pas de chez soi ! Pas si simple quand on est dépendants des associations, des hébergements d'urgence, des lieux d'accueil de jour...

- Comment faire pour limiter les déplacements quand l'endroit où l'on dort n'est pas l'endroit où prendre un repas, où avoir son traitement ?
- Comment faire pour rester confiner quand sa place d'hébergement n'est garantie que quelques jours (quand tu as la chance d'en avoir une) ?

A Amiens, nous avons observé que des mesures ont été prises pour faire face à cette situation.

Les femmes et les enfants qui étaient sans solution en journée peuvent rester sur leur lieu d'hébergement et ainsi ne pas être à la rue. Les femmes et les hommes seuls quant à eux continuent de bénéficier de l'accueil de jour de la Passerelle.

Les places d'hébergement d'urgence sont attribuées pour une semaine pour limiter les déplacements Des mesures non négligeables mais qui interrogent un autre point :

- Quelles mesures sont prises pour aider et renforcer les équipes qui ont vu leur activité s'accroître ?
- Quelles mesures sont prises pour protéger les travailleurs sociaux qui continuent à travailler (jour et nuit) auprès de ce public vulnérable ?

Beaucoup d'entre eux, malgré les interdictions explicites du gouvernement, relayées par Mr RAMELET, directeur de la D.D.C.S sont contraints d'aller en visite à domicile, de passer de chambre en chambre, de logement en logement...

- Peut-t-on garantir que leur santé n'est pas menacée ? Est-t-elle moins importante que ces contrôles ? D'autres font face à une recrudescence de la fréquentation des lieux d'accueil. Sans aucun moyen de protection pour la plupart d'entre eux.

Les travailleurs sociaux disposent-t-ils d'une immunité sanitaire dont on aurait oublié de nous parler ?

Les nouvelles personnes ne cessent d'affluer, venant d'autres villes, d'autres pays. Que leur répondre ?

- L'heure n'est pas à l'itinérance mais peut-t-on vraiment se permettre de renvoyer quelqu'un qui demande à être mis à l'abri ?
- Comment rendre efficace le confinement si de nouvelles personnes arrivent perpétuellement ?
- Si certaines d'entre elles ne parviennent pas ou refusent à se maintenir au motif de difficultés diverses ?
- Si les équipes ne sont pas suffisamment conséquentes pour aider et accompagner les personnes dans cette phase inédite ?
- Comment assurer la continuité de l'hébergement d'urgence tout en assurant la protection des personnes accueillies et des salariés ?

Nous demandons donc :

- **L'arrêt immédiat et sans condition de toutes les visites à domicile sur les structures d'hébergement** au profit d'appels téléphoniques quotidiens pour s'assurer de l'état des personnes accueillies (conformément aux instructions de Mr RAMELET)
- **Le gel des effectifs dans les structures d'accueil collectif** (Passerelle, Avenir, Croix Rouge...) pour une réelle efficacité du confinement pour les personnes déjà accueillies ;
- **Le redimensionnement de ces structures** pour permettre un accueil dans le respect des mesures barrière ;
- **L'ouverture sans délai de lieux d'accueil qui permettent un filtrage et un confinement efficace** (logements diffus, hôtel ou petites structures ouvertes 24h/24h) accessibles à tous les nouveaux arrivants sans distinction avec une capacité d'accueil restreinte un dispositif relais pour les prestations auxquelles n'ont plus accès les personnes à la rue (douches, repas...)
- **Le renfort des équipes d'accueil de jour et de nuit** avec mise à disposition de moyen de protection leur permettant d'appliquer efficacement les mesures barrière (redéploiement des salariés des différentes associations actuellement en réserve à domicile),
- **Le renfort d'une équipe médicale et paramédicale** qui prenne en considération les difficultés spécifiques du public (addiction drogue/alcool)
- **Des consultations en direct des équipes de terrain** afin de connaître leurs besoins réels

Ce communiqué n'a pas pour objectif de lancer une polémique mais a pour objectif d'obtenir des réponses concernant les préoccupations des personnels et des personnes fragilisées. Sur Amiens et ailleurs, les bonnes volontés souhaitent que les dispositifs initiés par l'état avec l'appui des associations et du CCAS se déroulent dans les meilleures conditions.

Ces mesures sont INDISPENSABLES pour protéger les personnes, les salariés mais également le reste de la population.

L'équipe du DAL de la Somme.

